

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 10
présents	: 6
votants	: 6
Pour	: 6
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, vingt février deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du treize février deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

Membres absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mr BREUX Sylvain, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2024

Secrétaire de séance : Mr CHARIAL Nicolas

Délibération 2024/16 du 20 février 2024

Remise aux normes électriques de l'église : demande de subvention au budget supplémentaire 2024 auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD

Madame le Maire indique que les rapports de vérifications électriques annuels font état d'anomalies, de non conformités (réglementaires et normatives) et de dysfonctionnements sur le système électrique de l'Eglise. Dans la mesure où il s'agit d'un ERP, Madame le Maire précise qu'il convient de remédier à cette situation et de mettre en conformité les installations électriques du bâtiment, désormais vétustes.

Cette remise en conformité permettra de même de pallier le risque d'incendie engendré par la vétusté de ladite installation. L'accueil en sécurité du public et l'évitement du risque incendie sont les objectifs de cette opération. Il est précisé que ces travaux de mise en conformité sont éligibles au soutien financier du Conseil Départemental dans le cadre des CTD.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de déléguer une partie de ces travaux à un artisan qualifié et qu'une autre partie de cette rénovation peut être réalisée en régie par le biais du travail de l'agent technique communal.

Madame le Maire présente les devis des entreprises :

Accusé réception électrique pour un montant total de	4 574.32 € HT
087-2185801-20240220-202410016-DE	
545 Honoraires pour un montant total de	2 108.09 € HT
Date de télétransmission : 21/02/2024	
Date de réception préfecture : 21/02/2024	
Essai charpente pour un montant de	2 610,00 € HT

Madame le Maire donne également le détail des tâches à réaliser en régie pour un montant de 195,00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal décide

- D'autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour un total de 9 487,41 € HT auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD 2024.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.
- De valider le plan de financement prévisionnel annexé à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 20 février 2024
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240220-D2024-0016-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024